

Déclaration de la FSU (SNES, SNEP, Snesup) à la CAPA d'accès à la classe exceptionnelle du corps des agrégés

La FSU tient à rappeler son opposition à un grade fonctionnel, car elle estime que la profession a besoin d'une revalorisation accessible à toutes et tous sur l'ensemble d'une carrière.

De plus, la classe exceptionnelle extraite des cadres de gestion dans les corps administratifs n'est pas adaptée à la nature de nos métiers dans lesquels il n'existe pas d'emplois fonctionnels. Le ministère a inventé réglementairement des fonctions qui ne sont en réalité que des affectations dans des établissements ou sur des services particuliers. Ce qui génère des inégalités liées aux parcours professionnels.

En conséquence, nous demandons l'abandon du 80 / 20 % et donc la constitution d'un seul tableau pour les prochaines campagnes.

Pour la campagne 2017 nous demandons que pour les deux viviers les candidatures des agents les plus âgés soient examinées en priorité. Le but étant d'assurer une rotation la plus rapide possible du grade.

La note de service rappelle qu'il faut accorder une attention particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes. Dans notre académie, les femmes représentent 51,6 % du corps des agrégés. Pourtant le tableau de propositions fait apparaître une proportion inférieure de femmes. Cela s'explique par la surreprésentation des hommes dans le vivier 1 (fonctionnel). Or, dans ce vivier, la proportion des candidates n'est que de 34 %. Le respect de la représentation par genre voulu par le protocole d'accord du 08 mars 2013 ne pourra donc se faire qu'en supprimant la répartition 80 / 20 % des promotions entre les deux viviers.

La lecture des dossiers fait apparaître une très grande majorité d'enseignants sérieux et consciencieux, ce qui est logique pour des professeurs hors classe, comme les chefs d'établissement et les IPR le soulignent eux-mêmes. Aussi est-il souvent difficile d'expliquer en termes de critères objectifs le classement proposé. C'est pourquoi nous vous demanderons de reconsidérer certains cas.

Nous soulignons que seuls les candidats au 4ème échelon de la hors classe depuis au moins 4 ans ont un bénéfice financier à court terme suite à une promotion. Les autres sont reclassés à un indice identique.

D'autre part, nous ne jugeons pas judicieux au niveau académique de répartir les avis « Excellent » par discipline. Il ne nous paraît pas opportun d'attribuer des avis « Excellent » à des collègues d'à peine 55 ans, au risque de bloquer les possibilités de promotion à court et moyen terme dans le grade, comme c'est par exemple le cas en SVT, discipline dont les collègues sont plus jeunes dans l'académie. L'équilibrage disciplinaire doit se faire en CAPN.

Enfin nous rappelons notre opposition aux promotions multiples dans un délai très court qui plus est pour de jeunes collègues. Pour exemple, un collègue de 51 ans bénéficiaire de la Liste d'Aptitude en 2012, puis très rapidement de l'accès à la hors classe des agrégés, reclassé seulement au 3ème échelon, ne devrait pas apparaître dans le tableau transmis au ministère.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. **Il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous.** Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi.